



PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX DEMANDES DE VISA

**A. Pièces communes à toutes les demandes.**

	Passeport en cours de validité (original) ou tenant lieu
	Certificat de vaccination (copie)
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone fixe, quittance loyer)
	Titre de séjour, carte de résidant ou carte nationale d'identité en cours de validité (copie)
	2 photos d'identité récentes
	Formulaire de demande de visa dûment rempli
	Enveloppe timbrée et libellée au nom et adresse du requérant pour le retour du passeport
	Autorisation parentale légalisée (originale) et une copie d'un acte de naissance de l'enfant mineur

**B. Pièces spécifiques à chaque type de visa.**

Visa de transit	Titre de voyage
-----------------	-----------------

Visa tourisme, visite familiale ou amicale (8 jours à 6 mois)	Preuve de moyens de subsistance suffisants (200 dollars par jour)
	Casier judiciaire de moins de 3 mois du demandeur et du preneur en charge
	Justificatif d'une activité économique ou professionnelle (contrat de travail, bulletin de paie, etc.)
	Justificatif de domicile en RD Congo (réservation d'hôtel, attestation d'hébergement légalisée)

	Billet de voyage aller-retour
	Engagement de prise en charge de la DGM (visa tourisme)
	Plan tourisme (visa tourisme)
	Lettre d'invitation légalisée par un notaire et au Ministère des Affaires étrangères (visa visite amicale ou familiale)

Visa d'établissement (1 à 5 ans)	Décision de l'administration général de l'A.N. R ou de son délégué
	Preuve de moyen de subsistance suffisants (200 dollars par jour)
	Casier judiciaire de moins de 3 mois du demandeur et du preneur en charge le cas échéant
	Justificatif d'une activité économique ou professionnelle (contrat de travail, bulletin de paie, etc.)

<b>Visa d'établissement spécial (5 ans non renouvelable)</b>	
	Agrément de l'ANAPI et Arrêté interministériel d'agrément du ministre de tutelle
<b>Visa d'établissement ordinaire (3 ans renouvelable)</b>	
	Justificatif des moyens personnels de subsistance suffisants
	Preuve de la nationalité congolaise des enfants majeurs et de la résidence de ces derniers en RDC (pour la veuve ou épouse divorcée)
<b>Visa d'établissement de travail</b>	
	Carte de travail obtenue dans les conditions définie par la législation du travail en vigueur en RDC
<b>Visa d'établissement pour études (1 an renouvelable)</b>	
	Attestation d'admission dans un établissement d'enseignement officiel ou agréé en RDC
	Preuve des ressources suffisantes pour l'année couverte par le visa de moins de 3 mois
	Preuve d'hébergement de moins de 3 mois
	Invitation légalisée de l'organisme d'accueil pour les raisons des recherches scientifiques
<b>Visa d'établissement pour missionnaires</b>	
	Preuve de la reconnaissance par l'Etat congolais de la communauté ou de l'association religieuses d'appartenance du missionnaire
	Formulaire de demande de visa dûment rempli par le représentant légal de la communauté ou de l'association religieuses
	Copie légalisée de l'acte de désignation ou de reconnaissance du missionnaire par la communauté ou son association
	Preuve d'hébergement du missionnaire en RDC

Visa de sortie-retour	Un visa d'établissement
	Une carte de résident

**N.B : la durée de visa n'excède pas la période de validité du passeport restant à courir.**